

une chose certaine, que Moïse est auteur du Pentateuque, & il n'a attribué point ses ouvrages aux Scribes publics ni aux abbreviateurs. 2. Il ne dit pas que ces Scribes publics fussent inspirés de Dieu, & qu'ils écrivissent d'eux mêmes l'histoire. Il suppose que les Prophetes la leur dictoient aussi-bien que leur prophétie. 3. Il ne croit pas que les Livres des Rois, & des Juges estoient les originaux mêmes des Prophetes, que l'on avoit joints ensemble. Au lieu que M. Simon croit que ces Livres sont des abregés. Je ne m'arrête point à répondre aux Rabbins, & aux autres Auteurs, que M. Simon allegue dans sa nouvelle lettre. Il est visible, qu'il n'y a pas un des Auteurs alleguez par M. Simon, qui soit de son sentiment. Car premierement ils reconnoissent tous que les Livres du Pentateuque ne doivent point être attribuez à des Scribes ou à des Prophetes divinement inspirés, mais à Moïse même. Secondement ils disent, que les Livres suivans ont été écrits par des personnes divinement inspirées à qui ils donnent le nom de Prophetes, mais ils ne disent point que ces Prophetes fussent des Commis sur les registres, ou des écrivains publics. Troisièmement ils reconnoissent qu'il y avoit d'anciens memoires ou d'anciennes Histoires, qu'ils trouvent citez dans le Livre des Rois, & dans les Paralipomenes. Personne ne doute de cela, je l'ai remarqué plusieurs fois, & j'ai même fait un Catalogue de ces Livres citez dans l'ancien Testament. Mais il ne sentit pas de ce principe, que tous les Livres de la Bible ne soient que des abregés de ces memoires, & qu'ils n'aient été composez que long tems après. M. Simon donne à ces Ecrivains publics, l'autorité de changer, d'ajouter, de diminuer ce qu'ils jugeoient à propos dans les Livres sacrés. Il cite sur cela Don Isaac Abravanel sçavant Juif Espagnol, comme si nous estions obligés de croire tout ce que disent les Rabbins comme un mot d'Évangile. Il joint Procope, & Theodoret à ce Juif, qui remarquent que les Livres des Rois, & des Paralipomenes ont été tirés de plusieurs autres Livres d'Histoire. N'en déplaise à M. Simon, il prend toujours le change, ce n'est pas la question dont il s'agit. On convient avec lui que les Auteurs des Livres des Rois, & des Paralipomenes se sont servis pour faire leur Histoire des memoires, & des Historiens particuliers qu'ils ont trouvez, comme Titus-Live & Mezeray se sont servis des Historiens anciens pour composer leur Histoire. Mais on ne peut pas pour cela dire qu'ils ont changé, ou diminués les anciennes Histoires qui demeurent toujours dans le même état qu'elles estoient, ni qu'ils ont eu droit de le faire, & encore moins qu'ils aient pu faire des changemens ou des additions considerables aux Livres de Moïse. M. Simon apporte ensuite une maxime tres dangereuse, qu'il couvre d'une apparente utilité, *Il seroit dangereux, dit-il, de vouloir corriger un Livre de l'Écriture par un autre, quand, ils ne conviennent pas tout à fait entre eux.* Il est vrai de dire qu'on ne doit point corriger un Livre de l'Écriture par un autre. Mais il n'est pas vrai que deux Livres de l'Écriture ne conviennent pas tout à fait entre eux. Il n'y a point de contraction veritable entre les Li-

vres de la Bible. S'il y en a d'apparentes, ce n'est point aux Auteurs qu'ils en faut prendre, c'est à nôtre peu de connoissance. C'est une temerité bien grande de supposer avec M. Simon qu'il y a des contradictions veritables dans les Livres de la Bible, que l'Auteur des Paralipomenes a rapporté des faits autrement qu'ils ne sont dans d'autres Livres de la Bible, que les Genealogies & la Chronologie de l'Écriture sont fautives &c. *Je sçai, dit M. Simon, qu'il est expressément défendu dans le Deuteronomie d'ajouter ou de diminuer quoique ce soit à la Parole de Dieu.* Voilà un témoignage bien formel contre le système de M. Simon. Il semble que pour y répondre il faudroit alleguer quelque autre passage de l'Écriture qui restreignit cette défense aux personnes privées, ou qui donnât une permission contraire aux Prophetes, & aux Ecrivains publics. Il suffit pour M. Simon d'alleguer l'Auteur du Livre Cozri qui soit de son sentiment, mais par malheur pour lui il se trouve qu'un faiseur de notes met au bas de la page où il allegue ce Livre, que *l'Auteur du Livre Cozri ne parle point de l'Écriture en elle-même, mais seulement de l'explication des commandemens qui dépendoit des juges du Sacerdoin lesquels pouvoient les étendre ou limiter selon les tems & les occasions.* Que deviendra donc la réponse de M. Simon? elle estoit uniquement établie sur l'autorité de l'Auteur du Livre Cozri, & il le trouve que cet Auteur même ne dit pas ce qu'il lui fait dire. Enfin M. Simon allegue pour prouver son système, le sentiment commun des Peres, qui croient que le recueil du vieux Testament, tel qu'il est aujourd'hui, a été composé par Esdras, qui confirme, dit-il, ce que nous venons d'avancer, car *Esdras n'a pu rétablir ces Livres qui selon eux avoient été corrompus pendant le tems de la captivité qu'en qualité de Prophete ou d'Ecrivain public, aussi est-il nommé dans l'Écriture Scribe ou Ecrivain par excellence.* Je voudrois bien sçavoir qu'elle nécessité il y a qu'Esdras ait rétabli l'Écriture-Sainte en qualité d'Ecrivain public, ou de commis des Archives. N'est il pas plus probable qu'il l'a fait, parce qu'il estoit chargé de rétablir les loix, & la religion des Juifs, dans leur ancienne pureté, comme estant leur Chef & leur Grand Prêtre? Quand il est appelle Scribe, ce n'est point dans le sens de M. Simon, mais parce qu'il estoit habile dans la Loi du Seigneur. Il n'y a qu'à lire le passage 1. Esdras 7. v. 6. *Esdras vint de Babilone, il estoit un Scribe prompt dans la Loi de Moïse que Dieu a donné à Israël.* C'est à dire qu'il sçavoit parfaitement cette Loi, le mot de Scribe est pris au même sens dans Jeremie chap. 8. vers. 8. Et il ne signifie point autre chose dans le Nouveau Testament, où ce nom est donné à tous les Docteurs de la Loi.

Le second principe de M. Simon depend du changement des rouleaux sur lesquels estoient écrits les Livres sacrés. J'ai dit que cette conjecture estoit une conjecture agreable par sa nouveauté, & même une chimere qui ne faisoit rien au sujet. M. Simon ne répond que ce que je nomme une chimere, est tres-ancien & a même été remarqué par d'habiles Critiques. C'estoit donc à lui à rapporter des preuves, je ne dis pas de l'an